

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2009

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 12 OCTOBRE 2009**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Willy EGARD, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 20 heures à la salle polyvalente de NANCY-SUR-CLUSES, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président sur :

- Les travaux du Bureau syndical, qui s'est tenu le 12 octobre 2009.
- Le nouveau marché d'exploitation de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER, conclu le 29 septembre 2009 avec la société RONAVAL et qui a pris effet le 1^{er} octobre 2009.
- La mise en place du compostage individuel des bio-déchets sur le territoire des communes adhérentes à notre syndicat.

- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 7 septembre 2009.

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 1° - Autorisé Monsieur le Président à signer une convention avec la Société par Actions Simplifiée EcoFolio à PARIS, éco-organisme agréé par l'Etat, afin de bénéficier des soutiens financiers prévus au titre du recyclage des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés, issus de la collecte sélective (Délibération n°2009-46).
- 2° - Fixé, dans le cadre du nouveau marché d'exploitation de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER, conclu le 29 septembre 2009 avec la Société par Actions Simplifiée RONAVAL et prenant effet au 1^{er} octobre 2009, les tarifs à appliquer pour l'incinération des déchets provenant d'apports extérieurs (entreprises, industriels, artisans, commerçants, collectivités...) (Délibération n°2009-47).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 13 octobre 2009
Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.